

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

---

SECRET DES AFFAIRES - (N° 2857)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE4

présenté par

M. Kemel

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« dans »,

le mot :

« par ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.